

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

ARRONDISSEMENT D'USSEL

COMMUNE DE LAMAZIÈRE-BASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le **6 décembre deux mille vingt-quatre**, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de LAMAZIÈRE-BASSE, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELBÈGUE, maire.

Présents : BELLONCLE Cassandra, BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SVOBODA François, SOULIER Jean-Marc.

Absents : MAUS Philippe (procuration à SOULIER Jean-Marc) et SIERPAKOWSKI Claire.

Secrétaire de séance : PAUTY Jean-Claude.

Date d'envoi de la convocation : 25 novembre 2024

Objet : Modification des tarifs du service des eaux applicable à partir du 1^{er} janvier 2025.

Patrick LAPORTE, maire adjoint, présente au Conseil municipal la proposition suivante :

Description	Tarifs 2025
Eau (HT avec TVA à 5,5% et à 10% pour les prestations)	
Abonnement	53 €
Location compteur	5,60 €
m ³	1,71 €
Déplacement compteur à la demande de l'abonné	300 €
Fermeture (ouverture) vanne sous bouche à clé	30 €
Résiliation (reprise) abonnement et location	100 €
Fourniture nouveau compteur (si locataire responsable)	80 €
Compensation pour la redevance consommation	Répercussion du taux imposé par l'Agence de l'eau
Compensation pour la redevance de performance des réseaux d'eau potable	Répercussion du taux imposé par l'Agence de l'eau
Assainissement (HT avec TVA à 10 %)	
Abonnement	44 €
m ³	0,82 €
Compensation pour la redevance de performance des réseaux des systèmes d'assainissement collectif	Répercussion du taux imposé par l'Agence de l'eau
Intervention d'un agent communal	
Intervention suite à un incident sur le réseau d'eau responsabilité imputée au particulier	20 € / heure

Après en avoir délibéré le Conseil municipal approuve les tarifs réactualisés applicables à partir du 1^{er} janvier 2025.

Résultats du vote : Pour : 8

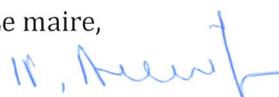
Contre : 0

Abstentions : 1

la délibération est adoptée.

Actuée en préfecture le 10/12/2024
019-24-1010203-20241206-2024-05-04 DE
Date de télétransmission : 10/12/2024
Date de réception préfecture : 10/12/2024

Extrait certifié conforme,
Le maire,


Jean-Pierre DELBÈGUE.



Accusé de réception en préfecture
019-211910203-20241206-2024-05-04-DE
Date de télétransmission : 10/12/2024
Date de réception préfecture : 10/12/2024